

DEPARTEMENT
INDRE & LOIRE



Commune de moins
de 3 500 habitants

ARRONDISSEMENT
CHINON

REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAZIERES DE TOURAINE **Séance du Vendredi 03 juillet 2020**

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 15

Le trois juillet deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazières de Touraine, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BIET Evelyne, FRESNEAU Jean-Luc, ROUSSEAU Evelyne, MANCION Bruno, TISSOT Pauline, DOUTRE Enrique, GUILLAUMIN Aurélie, LE CLERRE Laurent, FLEURY Karine, MUNEREL Florian, SABATIER Emmanuelle, OUVRELLE-CHERON René, THENOT Hélène, GAIDAMOUR Patrick

Etait absent :

Secrétaire de séance : Madame GUILLAUMIN Aurélie a été nommée

Dans le cadre des mesures visant à limiter la propagation du virus COVID 19, les règles de base seront respectées, comme les distances minimales, la mise à disposition de gels hydroalcooliques et le port du masque individuel pour les conseillers présents. L'utilisation d'un stylo personnel est prévue.

A la demande de 3 membres du conseil municipal et de Monsieur le Maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

Décision :

-De se réunir à huis clos

Compte-rendu de la séance du 12 juin 2020 :

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 juin 2020 a été diffusé à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler ses observations et à l'adopter.

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 03 juillet 2020, par un vote à main levée, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION

-**d'accepter** le compte-rendu de la séance du 12 juin 2020 tel qu'il est transcrit,
-**de signer** le présent registre par les Membres présents à cette séance.

DELIBERATION N° 0371502036

01- Finances- Avenant n°1 à la Convention relative aux modalités de remboursement de l'aide financière du SMICTOM du Chinonais pour l'aménagement des points de regroupement pour la collecte des ordures ménagères :

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose qu'une convention validée par délibération n° 03715019069 du 29 novembre 2019 a été passée entre la CCTOVAL et la commune pour définir les modalités de remboursement à la commune, de l'aide financière du SMICTOM du Chinonais pour l'aménagement des points de regroupement pour la collecte des ordures ménagères.

Le SMICTOM du Chinonais a proposé de verser une aide complémentaire de 1€ par habitant (basé sur la population INSEE 2019 / population totale avec double compte)

Le montant de l'aide complémentaire du SMICTOM du Chinonais s'élève à 1 311 €.

Cette aide complémentaire sera reversée dès encaissement par l'émission d'un mandat au profit de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

D'accepter l'avenant n°1 à la convention entre la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire et notre commune telle qu'il est rédigé

Donne pouvoir au Maire de signer la présente.

DELIBERATION N° 0371502037

02- Ressources humaines- Modification du tableau des effectifs :

Exposé :

Monsieur le Maire explique que suite à l'évolution de la population communale qu'il convient de modifier le tableau des effectifs, comme suit, afin de répondre aux besoins de la collectivité :

PERSONNEL TITULAIRE :

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	35/35	3		
Adjoint Administratif Territorial principal de 1ère Classe	35/35	1		
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	35/35	2		
Technicien Principal de 1ère Classe	35/35	1		
A.T.S.E.M. Principal de 1ère classe	30/35	2		

PERSONNEL NON TITULAIRE : EMPLOIS PERMANENTS

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Surveillante cantine	11/35	1		
Surveillante cantine	35/35	1		

PERSONNEL NON TITULAIRE : CONTRAT AIDE- Contrat Parcours Emploi Compétences

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Parcours Emploi Compétences	21/35	1		

PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
-------	----------------	--------------	------------------	-------------------

Adjoint Technique Territorial	35/35	1	1	1 au 07/09/2020
Adjoint Administratif Territorial	35/35	1		

PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	35/35	1		
Adjoint Technique Territorial	35/35		1 au 07/09/2020	

Après que toutes les explications aient été données,
 Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

Décision :

De modifier le tableau des effectifs comme il est proposé ci-dessus,
De charger Monsieur le Maire de la mise en application de ce tableau d'effectif.

DELIBERATION N° 0371502038

03- Finances- Subventions :

EXPOSE :

Suite à la commission du mercredi 17 juin 2020, Monsieur le Maire, donne la parole à Madame Evelyne ROUSSEAU qui propose de verser pour l'année 2020 les montants suivants par association. Pour rappel 10 000 €uros ont été prévus au budget primitif 2020 et 5 840,00 € ventilés de la façon suivante :

		2020
	Budget prévisionnel	10 000,00 €
	Montants validés par la commission du 17/06/2020	5 840,00 €
	Solde	4 160,00 €

*AMS	200
*ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES MAZ.	1 100
ASSOCIATION SC LANGEAIS RUGBY	150
*CATHY GYM ASSOCIATION	250
*CHŒUR A CŒUR 37	100
*CLUB DES GAMERS TOURANGEAUX 37	200
COMICE AGRICOLE DE CHINON	130
COMITE DE JUMELAGE LANGEAIS EPPSTEIN	390
ECOLE DE MUSIQUE DE CLERE LES PINS	1 400
ECOLE MUSICA LOIRE	1 160
ESCA'LATHAN	120
*ET SI ON JOUAIT ?	200
JUDO LANGEAIS	270
KARATE CLUB CINQ MARSIEEN	330
*LES SOLEILS DE QUENTIN	200
NATURE ET PATRIMOINE EN GATINE DES LANDES	100
TENNIS DE TABLE ATTLCM	40

Associations mazeriennes ne demandant pas de subventions

*ATELIERS MAZERIENS

*AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

*ASSOCIATION DU DERNIER BIENFAIT

*CLUB RESTONS JEUNES

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, le Conseil Municipal, décide

DECISION :

D'approuver le versement des subventions aux associations tel qu'il est proposé.

Et charge Monsieur le Maire du versement de ces subventions aux associations concernées

DELIBERATION N° 0371502039

04- Finances- Aide exceptionnelle aux commerçants -crises sanitaires et économiques:

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que le développement économique (et notamment les aides aux entreprises) est une compétence de la communauté de communes CCTOVAL. La commune a en revanche compétence en ce qui concerne le commerce de proximité exclusivement.

La crise sanitaire due au COVID 19 que traverse notre pays et plus largement le monde va avoir des conséquences économiques dévastatrices.

En raison de l'urgence à aider les commerçants de Mazières de Touraine afin de soutenir le commerce local, Monsieur le maire propose donc à l'assemblée municipale de voter un dispositif municipal exceptionnel d'aide direct.

Cette aide communale est cumulable avec l'ensemble des aides qui pourraient être proposées.

Celle-ci vise à exonérer de loyers pour cinq mois sur l'année 2020 les professionnels locataires de la commune.

Cet effort financier exceptionnel a pour but de soutenir très concrètement et rapidement le commerce de proximité indépendant, aujourd'hui menacé qui est notre richesse et vecteur de lien social dans la commune.

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, le Conseil Municipal, décide

DECISION :

Décide d'exonérer de loyer pour cinq mois sur l'année 2020 les professionnels locataires de la commune

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

DELIBERATION N° 0371502040

05- Logements « seniors » - Sollicitation de VTH pour une cession des emprises vouées au projet :

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 27/09/2019, le Conseil Municipal a décidé :

de confier la réalisation de deux logements « seniors » à VAL TOURAINE HABITAT, dans le cadre du projet communautaire « Habitat Seniors » de la CCTOVAL. La gestion locative des logements sera assurée par SOLIHA.

de mettre à disposition de VAL TOURAINE HABITAT, la parcelle cadastrée section E n°600, situé 4 Place Gambetta, sous la forme d'un bail emphytéotique dont la durée sera adossée à celle du remboursement des prêts contractés par VAL TOURAINE HABITAT.

Par délibération en date du 24/01/2020, le Conseil Municipal :

a validé le versement d'une subvention de 4 000 € à VAL TOURAINE HABITAT pour l'équilibre financier de l'opération.

Pour améliorer davantage les conditions économiques nécessaires à l'aboutissement du projet global, et permettre un dé plafonnement des fonds propres mobilisables par le bailleur, VAL TOURAINE HABITAT propose

une cession à l'€uro symbolique des emprises parcellaires nécessaire à la réalisation des deux logements. Avant la cession, le terrain sera viabilisé, libre de de toute construction et dépollué si besoin.

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, le Conseil Municipal,

DECISION :

- **Décide** d'approuver la cession à l'€uro symbolique des parcelles communales nécessaires à la création du projet « habitat seniors » ;

SECTION	N°
E	600

- **Autorise** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- **Autorise** la sortie du bien du patrimoine de la Commune conformément aux dispositions budgétaires et comptables M14.

DELIBERATION N° 0371502041

06-Urbanisme-Rétrocession des équipements communs du lotissement « Les Jardins de la Tremblaie » :

EXPOSE

Monsieur le Maire expose que *Madame Astrid Sanviti-Hernandez, gérante de la SARL ARPENT IMMOBILIER, a adressé une convention visant à rétrocéder gratuitement à la commune les lots « voies de circulation/espaces paysagers » y compris les réseaux qui sont situés sur cette emprise (réseaux eaux usées, eaux pluviales, téléphone et électricité,...)* issus de la division des parcelles cadastrées section E n154,155,156,157 et 158.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce transfert de propriété, où la commune en assurera l'entretien et la gestion :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de se prononcer avant que la demande du permis d'aménager soit effective, Considérant que *la SARL ARPENT IMMOBILIER, prend à sa charge les frais inhérents au transfert de propriété,*

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION

Décide d'accepter la Rétrocession des équipements communs du lotissement « Les Jardins de la Tremblaie », issus de la division des parcelles cadastrées section E n154,155,156,157 et 158.

Donne pouvoir au Maire de signer la présente

DELIBERATION N° 0371502042

07-Finances- Acquisition d'un bâtiment : parcelle cadastrée section E n°0581 :

EXPOSE :

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'une proposition d'achat après négociation, du bâtiment terrain cadastré section E n°0581, d'une superficie de 80 m2 , sis place Gambetta, lui a été adressé pour un montant de 10 000 €uros hors frais d'actes.

Après que toutes les explications aient été données, sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des Membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

D'émettre un avis favorable à cette proposition

De charger Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à l'acquisition de cette parcelle

De désigner Maître Nelly MAINGAULT, Notaire domicilié 4 Rue du Noyer Vert, 37340 Savigné-sur-Lathan.

08-Informations diverses :

Monsieur le maire informe le conseil municipal :

- De nommer la rue du lotissement des « Jardins de la Tremblaye » :
Monsieur le Maire expose qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Cette délibération peut être contestée dans les formes et par les voies de droit commun. Ainsi, en vertu de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, qui précise que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, la compétence de la dénomination des lieux publics revient à l'assemblée délibérante.
Après que toutes les explications aient été données,
Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION

Décide que la rue traversant l'opération d'aménagement, débutant de la rue de la Tremblaye pour aboutir sur le chemin de la petite Gaudrière se dénommera « **rue des Bouleaux** »

- En invitant l'assemblée à se rendre à l'exposition de Bernard SELLIER , du 21 juin au 06 juillet 2020, dans son atelier de sculptures et de peintures.
- En proposant d'attribuer un nom à l'école de Mazières de Touraine
Monsieur le Maire expose que La dénomination ou le changement de dénomination des établissements d'enseignement public est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement. Compte tenu des enjeux, la commune , avant d'arrêter son choix, prendra l'avis du conseil d'école. Néanmoins le conseil municipal propose la dénomination suivante :« **L'école des Hirondelles** ».
- En lisant une pétition adressée à la mairie et signée par les riverains de l'allée des Fourneaux demandant la mise en place d'enrobé et de passages ralentisseurs.
Contrairement aux faits indiqués dans cette pétition aucun de ces administrés ne s'est présenté en mairie pour évoquer le sujet.
Après que toutes les explications aient été données,
Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande dans l'immédiat.
- En donnant lecture du courrier des ATSEM qui remercie les membres du conseil municipal pour le geste de reconnaissance de leur travail pendant la période de confinement
- En donnant la parole à Monsieur GAIDAMOUR Patrick qui explique avoir suivi une formation avec du personnel de la mairie pour remettre à jour le site internet
- De l'installation pendant l'été des tableaux numériques interactifs dans l'école.

**Le Maire,
Thierry ELOY**

Monsieur le maire propose une prochaine réunion du Conseil municipal, fin août ou début septembre 2020 en fonction des évolutions .

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 45.

Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 03 juillet 2020 :

Délibération n° :03715020036: Finances- Avenant n°1 à la Convention relative aux modalités de remboursement de l'aide financière du SMICTOM du Chinonais pour l'aménagement des points de regroupement pour la collecte des ordures ménagères

Délibération n° :03715020037: Ressources humaines- Modification du tableau des effectifs

Délibération n° :03715020038: Finances- Subventions

Délibération n° :03715020039: Finances- Aide exceptionnelle aux commerçants -crises sanitaires et

Délibération n° :03715020040: Logements « séniors » - Sollicitation de VTH pour une cession des emprises vouées au projet

Délibération n° :03715020041 : Urbanisme-Rétrocession des équipements communs du lotissement « Les Jardins de la Tremblaie »:

Délibération n° :03715020042 : Finances- Acquisition d'un bâtiment : parcelle cadastrée section E n°0581

Ont signé les Membres présents :

Nom	Prénom	Qualité	Signature
BIET	Evelyne	1 ^{ère} Adjointe	
FRESNEAU	Jean-Luc	2 ^{ème} Adjoint	
ROUSSEAU	Evelyne	3 ^{ème} Adjointe	
MANCION	Bruno	4 ^{ème} Adjoint	
TISSOT	Pauline	Conseillère	
DOUTRE	Enrique	Conseiller	
GUILLAUMIN	Aurélie	Conseillère	
LE CLERRE	Laurent	Conseiller	
FLEURY	Karine	Conseillère	
MUNEREL	Florian	Conseiller	
SABATIER	Emmanuelle	Conseillère	
OUVRELLE-CHERON	René	Conseiller	
THENOT	Hélène	Conseillère	
GAIDAMOUR	Patrick	Conseiller	

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire, *Thierry ELOY*